

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2015\_ 0054

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2015**

*L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 mars 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h45 avant l'examen du point n°1), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHEK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h56 pendant l'examen du point n°1), MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame PELLICIOLI	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
Madame BOUHENNI	qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG

**ABSENTS** : Madame THIRON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Masogbe CAMARA NDOMBELE

*Arrivée de Madame NAKACH à 20h45 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*

*Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h56 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*

**Point n° 10: Construction d'un bâtiment modulaire à l'Ecole maternelle de l'Allée des Bois : approbation du plan de financement prévisionnel et autorisations données au Maire de solliciter toutes demandes de subventions et de déposer la demande de permis de construire au nom de la Commune**

portant sur la Construction d'un bâtiment modulaire à l'Ecole maternelle de l'Allée des Bois : approbation du plan de financement prévisionnel et autorisations données au Maire de solliciter toutes demandes de subventions et de déposer la demande de permis de construire au nom de la Commune (2)

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code de l'Urbanisme,*

*VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé par le Conseil Municipal le 02 mars 2001, mis à jour le 18 janvier 2011,*

*VU le Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté Champs-Noisiel-Torcy, îlot A1,*

**CONSIDÉRANT** que l'évolution démographique du quartier et que la modification de la carte scolaire en 2012 ont entraîné une augmentation des effectifs scolaires et une nouvelle répartition des enfants par classe,

**CONSIDÉRANT** que le groupe scolaire de l'allée des Bois pourrait faire l'objet d'un classement en Réseau d'Education Prioritaire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'étendre ledit groupe, notamment l'école maternelle,

*VU le projet de construction d'un bâtiment modulaire à l'école maternelle de l'Allée des Bois,*

*VU le plan prévisionnel de financement dudit projet s'établissant comme suit :*

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<u>Coûts estimatifs prévisionnels</u> (susceptibles d'être revalorisés)			
Travaux :	150.000,00 € H.T	Subvention Réserve Parlementaire :	30.000,00 €
Prestations intellectuelles :	16.600,00 € H.T	Autres :	/
T.V.A 20,00 % :	33.320,00 €	Part Communale :	169.920,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>199.920,00 € TTC</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>199.920,00 €</b>
<b>TTC</b>			

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt pour la Commune de rechercher toutes les subventions possibles susceptibles de concourir à la réalisation dudit projet,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation dudit projet,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'autoriser le Maire à déposer ladite demande au nom de la Commune,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau municipal du 09 mars 2015,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission Travaux / Tranquillité publique du 12 mars 2015,

portant sur la Construction d'un bâtiment modulaire à l'Ecole maternelle de l'Allée des Bois : approbation du plan de financement prévisionnel et autorisations données au Maire de solliciter toutes demandes de subventions et de déposer la demande de permis de construire au nom de la Commune (3)

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet de construction d'un bâtiment modulaire à l'école maternelle de l'allée des Bois, tel qu'il suit :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<u>Coûts estimatifs prévisionnels</u> (susceptibles d'être revalorisés)			
Travaux :	150.000,00 € H.T	Subvention Réserve Parlementaire :	30.000,00 €
Prestations intellectuelles :	16.600,00 € H.T	Autres :	/
T.V.A 20,00 % :	33.320,00 €	Part Communale :	169.920,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>199.920,00 € TTC</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>199.920,00 €</b>
<b>TTC</b>			

**DÉCLARE** que les sommes mentionnées à la présente délibération sont approximatives avant travaux et susceptibles d'être actualisées à la date des travaux ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont inscrits au budget communal ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la réserve parlementaire du Sénateur pour un montant de 30.000€ et toutes autres subventions complémentaires susceptibles de concourir à la réalisation du projet ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes ;

**AUTORISE** le Maire à déposer la demande afférente de permis de construire, au nom de la Commune, et à signer tous documents relatifs à cette demande.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le	03 AVR. 2015
Publié le	03 AVR. 2015